



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-229

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2023-10-10-00007 - Délégation de signature accordée par M.BETHOUX, responsable du SGC de Dinan, à ses collaborateurs (2 pages) Page 3

22-2023-10-10-00008 - Délégations de signature accordées par Mme CASTELLIRE , responsable du PCE Est, pour les agents en résidence à St Brieuc (1 page) Page 6

22-2023-10-10-00005 - Délégations de signature accordées par Mme CASTELLIRE , responsable du PCE Est, pour ses collaborateurs de l'antenne de Dinan (1 page) Page 8

DDPP 22 / Direction

22-2023-10-09-00001 - AP N° 2023-724 portant subdélégation de signature DDPP22 (3 pages) Page 10

DDTM 22 / Direction

22-2023-10-10-00003 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 10 octobre 2023 par **??**M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (8 pages) Page 14

22-2023-10-10-00002 - Décision portant subdélégation de signature relative aux affaires générales signée le 10 octobre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (6 pages) Page 23

DDFIP 22

22-2023-10-10-00007

Délégation de signature accordée par
M.BETHOUX, responsable du SGC de Dinan, à
ses collaborateurs

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des finances publiques
des Côtes d'Armor
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DINAN

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de DINAN

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1 - Délégation de signature est donnée par Monsieur Ghislain BETHOUX, responsable du service de gestion comptable de DINAN aux trois personnels dont les noms sont mentionnés dans le cadre réservé à cet effet.

Délégation générale à tout moment pour Madame Sylvie MENET, Monsieur Thierry DOUAIS, ,
délégation à Monsieur Philippe MORICE en cas d'absence des trois titulaires (Bethoux, Menet, Douais).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet :

1°) de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice.

2°) d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements.

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée.

4°) d'opérer à la direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon.

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration.

6°) de le représenter auprès des agents de La Poste pour toute opération,

7°) de signer les virements de gros montants et/ou urgents, de signer les virements internationaux, les ordres de paiement et de le représenter auprès de la Banque de France,

Globalement, de procéder à tous les actes d'administration et de gestion de services.

Ceci sans présager des procurations internes données sur des thèmes ponctuels.

Prend l'engagement de ratifier tout ce que ses mandataires auront pu faire en vertu de la présente délégation.

Nom et prénom	Grade	Signature
Sylvie MENET	Inspectrice	
Thierry DOUAIS	Inspecteur	
Philippe MORICE	Contrôleur Principal	

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

A. Dinan....., le 10/10/2023

Le comptable, responsable du SGC de Dinan


Ghislain BETHOUX

DDFIP 22

22-2023-10-10-00008

Délégations de signature accordées par Mme
CASTELLIRE , responsable du PCE Est, pour les
agents en résidence à St Brieuc

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Est (Antenne de Saint-Brieuc)

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Agents en résidence à Saint-Brieuc
Mme Florence ABERNOT Mme Nicole BURLLOT Mme Marie LE MERLUS M. Erwan LUCAS

c) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Agents en résidence à Saint-Brieuc
Mme Isabelle LE BACON

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service

A Saint-Brieuc, le 10 octobre 2023
La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Est

Magali CASTELLIER



DDFIP 22

22-2023-10-10-00005

Délégations de signature accordées par Mme
CASTELLIRE , responsable du PCE Est, pour ses
collaborateurs de l'antenne de Dinan

ARRETE PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE

La responsable de l'antenne de Dinan du pôle de contrôle expertise Est

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Agents en résidence à Dinan
Mme Sylvie INTEM

c) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Agents en résidence à Dinan
M. Michel JUTEL M. Ludovic PONNELAIS

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service

A Dinan, le 10 octobre 2023

La responsable de l'antenne de Dinan du pôle de contrôle expertise Est

Magali CASTELLIER



DDPP 22

22-2023-10-09-00001

AP N° 2023-724 portant subdélégation de
signature DDPP22



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des
Populations**

ARRÊTÉ n° 2023 - 724

portant subdélégation de signature

La directrice départementale de la protection des populations

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales inter-ministérielles ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre du 24 mars 2023 portant nomination de Mme Véronique SOLÈRE, Directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant délégation de signature à Mme Véronique SOLÈRE, Directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2023 portant nomination de Mme Estelle NEAU, Directrice départementale adjointe de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 susvisé, il est donné délégation de signature, dans la limite des attributions qui leur sont confiées, aux agents de la direction départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor dont les noms suivent :

- Estelle NEAU, directrice départementale adjointe,
- Hélène SADONES, cheffe du secteur « lait, pêche et ovoproduits » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Denis VAN DER PUTTEN, chef du secteur « viande et commerce de détail » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Gisèle JENFT, cheffe des secteurs « abattoirs de volailles » et « export » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Cyrielle LE PAGE, cheffe du secteur « denrées végétales » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Catherine TRIGUEL, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Delphine PIERSON, adjointe à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Chloé GÉLIN, adjointe au chef du service surveillance sanitaire et protection animales, cheffe du secteur aviculture,
- Jérôme LANGUILLE, adjoint au chef du service, chef du secteur certifications et autres productions,
- Yves COATANOAN, chef du secteur ruminants porcs,
- Xavier GAUTIER, chef du service prévention des risques environnementaux,
- Cécile SABBADIN, adjointe au chef du service prévention des risques environnementaux,
- Hubert KIEFER, responsable « pôle inspection élevages de rente » au service prévention des risques environnementaux,
- Sandrine ROSUEL, responsable du pôle technico-administratif au service prévention des risques environnementaux,
- Laurent Le GOAS, responsable du pôle Industrie Agro-Alimentaire au service prévention des risques environnementaux.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2023 - 681 du 12 septembre 2023 est abrogé.

Article 3 : La directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Ploufragan, le 9 octobre 2023

**La directrice départementale
de la protection des populations**



Véronique SOLÈRE

DDTM 22

22-2023-10-10-00003

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 10 octobre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

M. Benoît DUFUMIER

directeur départemental des territoires et de la mer,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 nommant M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 15 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 8 septembre 2023 nommant M. Eamon MANGAN, directeur interrégional adjoint de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2022 portant délégation de signature à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- **M. Jean-Pascal LEBRETON**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS		
<p>SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS</p> <p>BOP 181, 203, 207</p>	<p>M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments</p> <p>Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments</p>	
<p>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</p> <p>BOP 135, 362, 363</p>	<p>Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme</p> <p>• Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme</p>	<p>Fournitures et services : 30 000 euros TTC</p> <p>Travaux : 50 000 euros TTC</p>
<p>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</p> <p>BOP 205</p>	<p>M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes</p> <p>Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes</p>	

SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 113 et 205	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	Fournitures et services : 30 000 euros TTC Travaux : 50 000 euros TTC
SERVICE ENVIRONNEMENT BOP 113 et 162	M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	
SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL BOP 149	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS BOP 113, 135, et 203	Mme Priscille GHESQUIÈRE, cheffe du service observations, foncier et transitions M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS Éducation routière BOP 207	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière Mme Émeline LEHAIN adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	4 000 euros TTC
Risques-nuisances BOP 181 et 203	M. Daniel SOULABAILLE, chef de l'unité risques et nuisances	
Sécurité routière BOP 207	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME BOP 135	Logement privé : Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé Logement social public : Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public	4 000 euros TTC

<p style="text-align: center;">SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</p> <p style="text-align: center;">BOP 135</p>	<p>Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement</p> <p>Application du droit des sols : Mme Sylvie LE QUERRIOU, cheffe de l'unité application du droit des sols</p> <p>Planification, SCoT et littoral : Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral</p> <p>Planification et actions transversales : M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales</p> <p>Planification et animation du réseau : Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;">SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</p> <p style="text-align: center;">BOP 205</p>	<p>Littorale des affaires maritimes : M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;">SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 205</p>	<p>Cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;">SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 113</p>	<p>Domaine public maritime : Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;">SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS BOP 113, 135 et 203</p>	<p>Études et mobilités : M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités M. Louis BRÉGEAT, adjoint au chef de l'unité études et mobilités</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>

SERVICE ENVIRONNEMENT BOP 113 et 162	Milieux aquatiques : M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques	4 000 euros TTC
	Ressource en eau et assainissement : Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement	
BOP 162	Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture : Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture	4 000 euros TTC

Article 2: La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- **M. Jean-Pascal LEBRETON**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
 - BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
 - BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
 - BOP 181 : prévention des risques ;
 - BOP 203 : infrastructures et services de transports ;
 - BOP 205 : sécurité et affaires maritimes ;
 - BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
 - BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
 - BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
 - BOP 362 : plan de relance – écologie ;
 - BOP 363 : plan de relance – compétitivité.

Article 3 : Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la certification du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments	
	Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	BOP 181, 203, 207
	Mme Isabelle GUENO, gestionnaire éducation et sécurité routières	BOP 207
	Mme Sandra JAMIN, chargée de mission gestion de crise	BOP 181 et 203
	M. Daniel SOULABAILLE, chef d'unité risques et nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière	
	Mme Émeline LEHAIN, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	BOP 207
M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière		
SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme	
	Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme,	
	Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement	BOP 135 – 362 -363
	Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé,	
	Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public	
Mme Isabelle COULMIN		

<p>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</p>	<p>Mme Priscille GHESQUIÈRE, cheffe du service observations, foncier et transitions</p> <p>M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière</p> <p>M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités</p> <p>M. Louis BRÉGEAT, adjoint au chef d'unité études et mobilités</p>	<p>BOP 113, 135 et 203</p>
<p>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</p>	<p>M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes</p> <p>Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes</p> <p>Mme Valérie JAOUEN</p>	<p>BOP 205</p>
<p>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</p>	<p>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral</p> <p>Mme Nadine HALL</p>	<p>BOP 113 et 205</p> <hr/> <p>BOP 113</p>
<p>SERVICE ENVIRONNEMENT</p>	<p>M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement</p> <p>M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement</p> <p>Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Mme Nathalie MAHÉ</p>	<p>BOP 113 et 162</p> <p>BOP 162</p>

SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural	BOP 149
	M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural	
	Mme Catherine LHOMMEAU	
	M. Guillaume RIBOD	
	Mme Chloé LAFOND, agent contractuel	
	Mme Marie BALLOUARD, agent contractuel	

Article 4 : Système d'information des aides à la pierre (SIAP)

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur du système d'information des aides à la pierre (SIAP), aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme.
- Mme Claire LE MENER, chargée du suivi du conventionnement de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme.

Article 5 : La décision du 14 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 10 OCT. 2023


Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

8/8

Benoît DUFUMIER

DDTM 22

22-2023-10-10-00002

Décision portant subdélégation de signature relative aux affaires générales signée le 10 octobre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



Décision portant subdélégation de signature

M. Benoît DUFUMIER,
directeur départemental des territoires et de la mer

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 nommant M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 15 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 8 septembre 2023 nommant M. Eamon MANGAN, directeur interrégional adjoint de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2022 portant délégation de signature à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- **M. Jean-Pascal LEBRETON**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

Article 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments,
Mme Claudine GUYADER-PERON adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments,

M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement et chef de la MISEN,

Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural,

Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme,
Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme et cheffe de l'unité politique de la ville,

M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes et cheffe de l'unité gens de mer-navires,

M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines,

Mme Priscille GHESQUIÈRE, cheffe du service observations, foncier et transitions,
M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière.

Article 3 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Cécile CAPELLE, chargée de la coordination et du pilotage auprès de la direction,

M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière au service risques, sécurité, bâtiments,
Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

Mme Émeline LEHAIN, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

M. Daniel SOULABAILLE, chef de l'unité risques et nuisances au service risques, sécurité, bâtiments,

Mme Martine ROUXEL, chargée d'études risques et nuisances, référente inondation-démarche PAPI au service risques, sécurité, bâtiments,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

M. Bertrand BARRES, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement au service environnement,

M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques au service environnement,

Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de la MISEN au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Caroline CHARPENTIER, cheffe de l'unité aménagement et foncier agricole au service agriculture et développement rural,

M. Yves COATANOAN, chef de l'unité politique agricole commune au service agriculture et développement rural,

Mme Catherine LHOMMEAU, cheffe de l'unité filières et territoires au service agriculture et développement rural,

Mme Diane-Marie LUBAC, cheffe de l'unité transition agro-écologique au service agriculture et développement rural,

Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, cheffe de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement public social au service planification, logement, urbanisme,

Mme Marion DELFORGE, chargée de mission habitat, unité politique de la ville au service planification, logement, urbanisme,

Mme Sylvie LE QUERRIOU, cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Armelle BONENFANT, adjointe à la cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols,

M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité,

M. Anthony MARC, chef de l'unité climat-énergie au service observations, foncier et transitions,

Mme Sophie LE FAUCHEUR-PELLAN, chargée de mission aménagement territorial et paysage,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

M. Pierre-Yves DANIEL, adjoint au chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

M. Louis BRÉGEAT, adjoint au chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

M. Stéphane BURGUÉ, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

Mme Véronique FLATRÈS, instructrice réglementation maritimes-plaisance à l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe à la cheffe de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sébastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle BOURGES, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral,

Article 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Morgane THIEUX-LAVAU, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

M. Franck RICHTER, délégué territorial de Dinan,

M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion,

Mme Maryvonne HUBY, déléguée territoriale de Guingamp-Rostréren,

Article 5 : La délégation de signature relative aux décisions en matière de dérogations exceptionnelles aux interdictions saisonnière de circulation édictée dans le département à l'encontre des véhicules affectés aux transports routiers de marchandises et d'un poids total en charge ou roulant de plus de 7,5 tonnes est exercée en tant que cadre de permanence et dans cette seule situation par : Benoît BOUBENNEC, Yannick CORNEC, Jean-François COROUGE, Gérard DÉNIEL, Laurence DIJOUX, Didier FROUX, Priscille GHESQUIERE, Claudine GUYADER-PERON, Gwénael HERVOUET, Maryvonne HUBY, Bruno LEBRETON, Léa THIEBAUD, Morgane THIEUX-LAVAU, Philippe PAYET, Pierre PIQUET, Martine POUILLAIN, Franck RICHTER et Nadine TURPIN.

Article 6 : La décision du 14 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 10 OCT. 2023


Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Benoît DUFUMIER

10/10/2023

DDTM 22 - 22-2023-10-10-00002 - Décision portant subdélégation de signature relative aux affaires générales signée le 10 octobre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Benoît DUFUMIER